



UNION FÉDÉRATIVE NATIONALE
DES ASSOCIATIONS
DE FAMILLES D'ACCUEIL
ET ASSISTANTS MATERNELS

Engagée dans nos métiers depuis 1980

L'accueil de mon enfant chez un assistant maternel



Association adhérente à l'UFNAFAAM

Les associations adhérentes
à l'Ufnafaam peuvent accompagner
la réflexion et les professionnels.
Pour les connaître, rendez-vous sur

ufnafaam.org



Un professionnel formé et agréé par les services de PMI.

L'assistant maternel est un professionnel de la petite enfance, il a reçu une formation de 120 heures qui lui a permis d'obtenir une acquisition de connaissances dans le domaine de la petite enfance (psychologie, soins et santé, éveil, sécurité et premiers secours, etc.). L'assistant maternel doit obligatoirement être agréé par les services de la Protection Maternelle et Infantile. L'agrément porte sur des capacités professionnelles et la sécurité de son logement durant l'accueil de l'enfant.

L'accueil chez un assistant maternel permet d'obtenir l'aide de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant financée par la Caisse d'Allocations Familiales.

L'assistant maternel peut se rendre dans différents lieux afin d'apporter une socialisation à l'enfant (RPE/RAM, bibliothèque, salles de psychomotricité, associations à but d'activités, etc.). L'accueil chez un assistant maternel c'est surtout un accueil plus personnalisé de l'enfant, respectant le développement d'un tout-petit et qui au fur et à mesure pourra interagir dans un petit groupe d'enfants.



Pourquoi choisir un assistant maternel ?

Parce que le lien qui vous rapproche est votre enfant et que vous apprécierez en tant que parents d'avoir un peu plus de temps chaque jour pour discuter avec cette personne qui l'accueillera.

Peut-être avez-vous besoin de confier votre angoisse de laisser votre tout-petit et cela vous rassure d'avoir la même personne pour s'occuper de lui. Sûrement aussi parce que l'idée d'un petit groupe de personnes dans un endroit familial vous ressemble ou parce que vous avez pu observer que les assistants maternels pouvaient offrir à votre enfant à la fois un accueil individualisé et une socialisation à travers les différents lieux de promenades et de jeux.



La qualité d'accueil chez un assistant maternel, c'est...

Individualiser, c'est partir des besoins et de souhaits de votre enfant. C'est à travers les nombreux moments de soins autant que dans le jeu (lors d'instantanés où grand et petit vont tisser du lien en confectionnant un gâteau, en lisant un livre ou lors des sorties...) que grandit cette complicité entre l'assistant maternel et votre tout-petit. C'est dans des moments d'échanges avec vous que se vont se construire ces liens.

Un cadre calme et un lien privilégié. C'est sans oublier le cadre familial du professionnel et les moments ponctués en leur présence que votre enfant grandit.

Un accompagnement sur-mesure.

La qualité de l'accueil chez un assistant maternel se distingue d'une organisation collective répétitive au milieu d'un groupe d'enfants et d'adultes, où votre enfant aura du mal à se retrouver. À tout moment l'assistant maternel veillera à votre enfant selon son rythme propre et son désir.

Une relation triangulaire. Pour vous, parents, c'est surtout avoir la chance de construire de nombreux échanges avec la même personne, c'est avant tout une rencontre entre une famille et son enfant. C'est le début d'une histoire et d'un attachement qui permettra à votre enfant de bien se préparer à la vie...



De parent à employeur...

1. Les aides financières. Vous pouvez bénéficier de l'aide de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) en vous rendant sur le site de la CAF. Vous bénéficierez d'un crédit d'impôt pour l'emploi de cet assistant maternel.

2. La liste des assistants maternels. Si vous désirez avoir des coordonnées près de chez vous, le site mon-enfant.fr pourra vous y aider. Vous pourrez également obtenir cette liste auprès des services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) de votre secteur ou auprès d'un Relais Petite Enfance (RPE/RAM).

3. Se renseigner sur vos droits et vos obligations. Prenez le temps de comprendre avant de signer votre contrat. Procurez-vous la convention collective nationale des assistants maternels sur internet et posez ensuite vos questions à votre assistant maternel, aux partenaires qui vous entourent et sur le site de l'Ufnafaam ou celui de Pajemploi.

4. Déclarer votre salarié. Informez la CAF de l'embauche de votre salarié sur internet qui transmettra votre déclaration au service Pajemploi et qui vous enverra ensuite votre numéro employeur.



Comment établir les premiers moments avec mon assistant maternel ?

Il est nécessaire de poser toutes les questions et le plus simple est de préparer une liste. Surtout ne restez pas sans réponse, soyez à l'aise avec vos interrogations, l'assistant maternel saura vous accompagner dans ces échanges.

Ce professionnel pourra vous proposer une organisation qui sera celle que vous apprécierez. Cette relation a besoin pour se construire d'engagements réciproques. Procurez-vous la charte de bonne relation sur le site de l'Ufnafaam.

L'épanouissement de votre enfant reste le centre d'intérêt de votre relation. Il demeure primordial de partir de ces échanges pour constituer un contrat d'accueil car c'est aussi rassurant de visualiser par écrit les engagements de chacun.

Organisez un ou deux entretiens annuels pour échanger sur l'accueil de votre enfant.

